

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire sortante, puis de Madame Suzanne BROT, doyenne d'âge, puis de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOuset, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJOT, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Jean-Michel BOCHATON, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE ET ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal fixe à 8 le nombre de postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 33

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 7

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

– Liste Antonin KOSZULINSKI : 26 voix.

La liste Antonin KOSZULINSKI ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- KOSZULINSKI Antonin - 1er adjoint.
- HOuset Stéphanie - 2ème adjointe.
- CHAMBONNET Lilian - 3ème adjoint.
- TAULEIGNE Sabine - 4ème adjointe.
- PEMEANT Laurent - 5ème adjoint.
- ARSAC Corine - 6ème adjointe.
- GROUPIERRE Patrick - 7ème adjoint.
- BROT Suzanne - 8ème adjointe.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 30 mars 2026

Le Maire,

